

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 12 avril 2022

Délibération  
N° 22.045.1

En exercice ... 37  
Présents ..... 23  
Votants ..... 30  
Pour ..... 23  
Contre ..... 0  
Abstentions... 7

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX  
USÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA  
DOMITIENNE

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR  
L'EXERCICE 2021

*Date de la convocation : 06/04/2022*

L'an deux mille vingt-deux  
**Et le 12 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté de communes n'est pas comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum.**

**23 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

**7 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Elian PALAZY (représenté par monsieur Alain CASTAN), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Serge BACCOU).

**7 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Alain CARALP, monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY.

**Secrétaire de séance :** monsieur Bernard GUERRERE.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20220412-DELIB\_22\_04

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 12 avril 2022**

---

**Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes  
La Domitienne – Approbation et vote du compte administratif pour l'exercice 2021**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 2121-14, et L. 2121-31 ;

**Vu** le compte de gestion du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de l'exercice 2021 de la Communauté de communes La Domitienne, dressé par le comptable ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président de La Domitienne ne peut pas présider la séance ni participer au vote ; que le Conseil Communautaire a donc élu monsieur Philippe VIDAL, 2<sup>ème</sup> vice-Président, en qualité de Président de séance pour l'adoption du compte administratif 2021 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de La Domitienne ;

**Considérant** que le compte de gestion a préalablement été voté.

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2<sup>ème</sup> vice-Président,**

Le Président de la Communauté s'étant retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Serge BACCOU), Philippe VIDAL,

**A l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),**

**I. APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées lequel peut se résumer de la manière suivante :

En section d'exploitation,

Le résultat de l'exercice 2021 s'établit à hauteur de 453 291,85€.

Le résultat reporté de 2020 s'établit à 0,00 €.

Le résultat de clôture 2021 est donc de 453 291,85 €.

En section d'investissement,

Le solde de l'exercice 2021 s'établit à hauteur de 70 998,24 €.

Le solde d'investissement reporté 2020 s'établit à hauteur de 381 176,81 €.

Le solde d'investissement 2021 final s'établit donc à 452 175,05 €.

Le résultat des restes à réaliser 2021 s'établit à - 160 366,07 €.

**II. CONSTATE** les valeurs indiquées ci-dessus, s'agissant du résultat d'exploitation de l'exercice, du fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et des débits, crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**III. RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**IV. ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20220412-DELIB\_22\_04

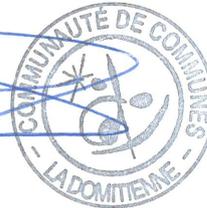
**V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

**VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le 2<sup>ème</sup> vice-Président de la Communauté de communes La Domitienne,

  
Philippe VIDAL



REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20220412-DELIB\_22\_04